

MAQUETTEXPO 2020

Feuille d'inscription Concours Maquette et Figurine

Club :

Nom *:

Prénom *:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tel :

Tel. Port *:

@ *:

***A remplir obligatoirement (et lisiblement...)**

Thème de l'année : La maquette et les années trente (couvrent la période de 1930 à 1939)

Junior (Cochez si vous avez 16 ans et moins) – Inscription gratuit

Master (expert dans les techniques de montage, d'amélioration, de peinture et de création d'une maquette, a obtenu au moins plusieurs 1er prix dans des concours nationaux et/ou internationaux)

Confirmé (maîtrise le montage et apporte des améliorations dans les détails et la peinture d'une maquette, a obtenu un 1er prix ou plusieurs 2ème ou 3ème prix dans des concours nationaux et/ou internationaux)

Débutant (capable de monter et peindre une maquette avec très peu d'apport ou d'amélioration dans les détails et n'a jamais obtenu de prix dans des concours nationaux et/ou internationaux)

Nombre de pièces pouvant être inscrites max 5 :

Nom	Prénom	Base (1)	Echelle	Type (2)	Catégorie (3)	Titre (4) (5)	Droit d'inscription

Total à régler aux organisateurs

Droit d'inscription : 2 € par pièce présentée avant le 05/10/2020 et 5 € après cette date et sur place

(1) : Marque du modèle

(2) : Type **B** : From the box, **C** : Amélioration ou transformation de la maquette d'origine ou d'une figurine, **S** : Scratch

(3) : Se reporter à la liste des catégories

(4) : Intitulé du modèle qui peut ne pas être celui de la boîte s'il y a eu des modifications

(5) : Indiquer si la maquette, la figurine ou la saynète est un montage collectif « mention montage collectif ».

Réservé à l'organisation

J'ai bien pris connaissance du règlement concours et en accepte les termes
Signature avec la mention « lu et approuvé »

PAYÉ	
NON PAYÉ	
ESPÈCE	
N° DE CHÈQUE	
BANQUE	

En cas d'annulation de Maquettexpo 2020, l'AMV 83 section Hyères ne pourra être tenu pour responsable.

Aucune réservation d'hôtel, de véhicule etc., avancée par les participants ne sera remboursée par l'organisation (art. 15 du règlement intérieur).